



COMPTE-RENDU DU **COMITÉ SOCIAL** **D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL)** **DU 17 septembre 2026**

Séance ouverte à 9h00

Étaient présent·e·s

Pour l'administration :

Mme GALLAIS (Présidente) – Mme TROTTIN (Pôle GP et RH) –
Mme DESBORDES (pôle GF et BIL) - Mme BAUDRU (Pôle Mission
Maîtrise d'Activité) – M CHEYRON (Pôle GP) - M BEZET (Adjoint
Ressources et Moyens)
Mme PACQUEAU (Responsable Stratégie)
Mme TOULZAC – Mme GUY (Rédactrices)
M JARRY (Expert)

Pour les OS : CGT – Solidaires – FO

Ordre du jour :

I – Approbation du procès-verbal :

*** CSAL du 2 avril 2026 à 14h30 heures (pour avis)**

II – Bilan Télétravail 2025 (pour information)

III – Bilan de la campagne IR 2026 (pour information)

IV – Plan de fin du recouvrement des créances publiques par chèques (pour information)

V – Questions diverses

Deux déclarations liminaires ont été lues en ouverture de séance (FO et CGT). Vous trouverez notre Déclaration liminaire en pièce jointe.

Réponses de la direction :

La directrice ne répondra pas aux sujets d'ordre national mais précise que les déclarations liminaires remontent en central et au ministère.

- Concernant la Canicule, elle pense que nous voyons le verre à moitié plein et que la rénovation de Cruveilhier a apporté des améliorations. Pour elle, cela aurait été pire dans les conditions antérieures.

C'est une année exceptionnelle concernant la longévité des périodes de chaleur et de sécheresse (*exceptionnelle mais sûrement durable*).

Elle met en avant la réactivité des équipes de direction pour permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Sur les manques d'anticipations et d'actions dénoncés dans notre liminaire, elle n'est pas d'accord car il y a eu beaucoup de dialogue en instance, surtout en CSAL-FS et que des réflexions sont en cours (Climatisation d'une salle à Cruveilhier et à Montmailler au 4ème étage) et seront évoquées lors d'un prochain CSAL-FS. La directrice redoute les restrictions en termes budgétaires...*Et en même temps, quid de Cruveilhier et de ses travaux chiffrés à plus de 10 millions d'euros ?*

- sur le sujet du piratage des données à la DGFIP, la directrice trouve dommage que certaines informations n'aient pas été communiquées (ex : les informaticiens de la DGFIP ont déjoué presque 7 000 attaques en 2025). La sécurité est un travail continu et il reste des défaillances. Mais l'État est à pied d'œuvre. Nous ne vivons pas dans un monde parfait, mais il faut rappeler ce qui est fait.

Elle veut nous rassurer sur les risques de piratage ... La facturation électronique est plutôt pour elle une sécurisation des données. C'est un point de vue...

La CGT rappelle que la formation FOVI (Faux Ordre de Virement) devrait être dispensé à tous les agents concernés, afin, notamment, de détecter les faisceaux d'indices, et à plus forte raison depuis l'instauration de la Responsabilité des Gestionnaires Publics.

- Concernant la disparition des chèques et l'illectronisme, elle n'ignore pas les populations en difficulté. Les usagers seront accompagnés et auront toujours des moyens de paiement à disposition. *La CGT considère que c'est un véritable sujet de société qu'il ne faut en aucun cas minimiser.*

I. Approbation du procès-verbal :

*** CSAL du 2 avril 2026 à 14h30 heures (pour avis) :**

Pour à l'unanimité

II. Bilan Télétravail 2025 (pour information) :

2025 est la quatrième année d'un cycle complet de télétravail. Au 31/12/2025, 60499 agents soit 64% des agents de la DGFIP bénéficiaient d'une autorisation de télétravail (58 479 agents l'année précédente). Au niveau national, nous constatons que les autorisations de télétravail se répartissent ainsi par catégories : A+ (10.8%), A (25.7%), B (44 %), C (19.2%).

Le dispositif s'est poursuivi en 2026 avec 62153 bénéficiaires d'une ou plusieurs autorisations de télétravail recensés au 30 juin 2025. 63 % des agents de la DGFIP bénéficiaient, au 30 juin 2025, d'une autorisation de télétravail.

98 refus en 2025 (contre 117 en 2024) de télétravail au niveau national (aucun dans le 87) dont 57 pour manque d'autonomie. Aucun refus, donc aucun recours à la DDFIP 87, 29 recours hiérarchique au niveau national.

Les organisations syndicales sont dubitatives sur le fait qu'il n'y ait aucun refus de télétravail. Nous savons que les demandes et les rejets se font oralement, et ne sont pas formalisés dans SIRHIUS.

La directrice nous précise en effet qu'un bon manager gère ces demandes dans l'échange et le dialogue. Elle se demande pourquoi les agents ne font pas de demande dans Sirhius en cas de désaccord, ou ne viennent pas en parler avec les responsables des ressources humaines en cas de problème.

Nous évoquons le fait que les collègues n'osent peut-être pas faire de recours par peur des conséquences sur leurs conditions de travail. Ils préfèrent abandonner et acceptent plus ou moins bien la situation.

Sur le télétravail « carburant », la directrice précise qu'il s'agit d'une circulaire offrant une possibilité mais ce n'est pas un droit. Point d'équilibre à trouver entre chef et agent.

Encore une fois plus facile à dire qu'à faire...surtout dans certains services...

Un message sur ULYSSE 87 sera diffusé sur cette possibilité de télétravail exceptionnel et un mail sera renvoyé aux chefs de service.

En effet, certains chefs de service n'avaient pas diffusé la circulaire concernant cette possibilité de télétravail, et malheureusement les prix du carburant n'ont pas baissé, loin de là ! Et c'est un gouffre financier dans les budgets.

Nous alertons : en cas de désaccord oral avec le chef de service sur les formalités souhaitées de télétravail (nombre de jours, jours fixes ou jours flottant...), il est fortement conseillé de faire sa demande dans Sirhius afin que le refus soit motivé et pris en compte officiellement dans les bilans de la DGFIP. La non-formalisation d'une demande sur Sirhius n'entraîne aucun refus.

Le télétravail reste basé sur le volontariat, à l'initiative de l'agent, et n'est ni une récompense ni une punition, et ne constitue en rien un outil de management. Dans certains services de la

DDFIP 87, réduction du nombre de jours octroyés, du seul fait du prince, et que du flottant, pas de jour fixe. Par ailleurs, si vous êtes victimes d'annulation de jour de télétravail ponctuel non justifié, parfois laissé à la seule appréciation du responsable de service, vous pouvez nous faire remonter votre situation.

Tout refus doit être motivé. La direction nous dit rester à l'écoute de ses situations. Concernant les préconisations du médecin de prévention, toujours pas de chiffres quant au suivi desdites préconisations. Il n'en demeure pas moins que la directrice reste garante de la santé physique et mentale des agents de la DDFIP 87.

Nous déplorons encore une fois que ce bilan soit si léger, avec peu de chiffres locaux, comme le nombre de télétravailleurs avec des jours fixes ou ponctuels, par grades, par jour télétravaillé, ou une étude de comparaison avec des départements équivalents voire limitrophes.

Les formations télétravail (management, devenir télétravailleur notamment), à la DDFIP 87 pour 2025, sont au nombre de.....0. La CGT déplore cet état de fait. Le télétravail doit également être appréhendé de manière globale dans l'organisation de travail. La formation devenir télétravailleur est obligatoire, on en conclut donc qu'il n'y a eu aucun nouveau télétravailleur à la DDFIP 87 en 2025...

M BEZET nous précise que des comparaisons ont été faites avec les départements limitrophes : le bilan est quasiment le même ou similaire. La direction fera le nécessaire avec les moyens qu'elle aura l'année prochaine.

L'absence de médecin de prévention dans le département est encore une fois déplorée, et même si le médecin de prévention national fait ce qu'il peut, cela ne peut pas être suffisant. Il gère l'urgence. Cette absence de médecin de prévention, depuis décembre 2024, pèse, impacte et place les agents dans une situation de déshérence physique et psychologique.

La directrice a l'air sincèrement désespéré face à cette situation car toutes les pistes sont explorées mais pas de solution pour l'instant.

III. Bilan de la campagne IR 2026 (pour information) :

Campagne déclarative s'est déroulée du 9 avril au 4 juin 2026 :

- 10174 visites au guichet (13 187 en 2025)
- 6272 appels entrants (10 047 en 2025)
- 794 Accueils Personnalisés sur Rendez-Vous (APRDV) (829 en 2025)
- 3632 E-contacts (3798 en 2025)
-

Combien de message sur les BALF ? Nous avons posé la question car ce chiffre n'apparaît pas dans le Bilan, alors qu'il s'ajoute aux autres flux, n'est pas négligeable et n'est toujours pas donné ! Même si sur cette messagerie ne figure pas que des messages liés à la campagne, c'est une mission à part entière à assurer.

D'un point de vue global, les visites à l'accueil restent élevées, le nombre d'appels et de messages e-contact baissent (les collègues du SIP n'ont pas le même ressenti...) et le nombre d'APRDV baisse également mais les contre-appels augmentent (881 contre 825 en 2025). Les chiffres ont leurs limites... La complexité d'une demande, et la technicité qu'elle sous-tend, est variable et peut s'avérer chronophage tout en n'apparaissant pas dans les données. Le quotidien d'une campagne, ce sont des journées chargées, marquées par l'engagement, la conscience professionnelle et la résilience des agents « *passés à l'essoreuse* ».

Début 2026 le département comptait 230 015 foyers fiscaux dont 51,44% de foyers non imposables.

Données concernant le traitement des déclarations :

- 238 031 déclarations déposées dont 59 % sont déclarées en ligne.
- 31400 déclarations papiers
- 6701 déclarations EDI (processus de télédéclaration dématérialisée des données comptables et fiscales)
- 325 déclarations d'impôt sur la fortune immobilière
-

Intervention de M Jarry : la campagne s'est bien passée, assez satisfait de la réussite des missions. C'est le ressenti de toutes les équipes du SIP, par tous les acteurs (saisies, réceptions...). Il n'y a pas eu trop de temps d'attente... Bonne réception de l'accueil primaire, et bonne orientation, climat serein... sans une forte attente et queue à l'extérieur. Il a été fait peu appel au PCRП pour du renfort.

L'IA aide pour les messages E-Contact, Balfus... Les messages e-contact ont été gérés par tous les collègues présents et le PCRП sur certains sujets complexes.

Accueil sur rendez-vous, guichet supplémentaire ouvert en court de campagne pour que les autres services de la DDFIP comme les SGC puissent prendre des rendez-vous pour les contribuables.

Pour la saisie, M. JARRY remercie les collègues du courrier pour leur aide précieuse

notamment dans le tri des déclarations. La saisie s'est faite au fil de l'eau par tous les agents du SIP et certaines déclarations complexes étaient laissées de côté pour permettre aux collègues plus «experts» de les saisir.

Listes GESTPART : retraitement manuel des télédéclarations (revenus complexes, anomalies, gros remboursements...) Beaucoup de listes sont prévues notamment pour lutter contre la fraude et permettent d'éviter le versement de sommes indues.

Pourquoi les usagers viennent à l'accueil physique : Aide pour la première déclaration, changement de situation de famille, décès d'un conjoint, revenus exceptionnels et déclarations complexes + Réception de personnes âgées ou pas, qui ne pratiquent pas les services en ligne.

Accueil téléphonique local et national avec une organisation très précise et fluctuante en fonction des annonces médiatiques.

Échanges efficaces avec les France Services : fréquentation non chiffrée mais plus importante.

M. JARRY souligne le haut niveau d'expertise des collègues du SIP. De plus, tout le monde a été très positif lors de cette campagne, et les agents ont regardé et signalé les déclarations et ont été particulièrement attentifs aux fraudes bancaires (formation suivie en amont de la campagne). Il y a toujours l'intérêt du métier.

Nous relevons des problèmes de chiffre sur l'année 2025 : MME BAUDRU indique que les données sont fluctuantes sur l'applicatif mais qu'elle va revoir ses chiffres. La directrice propose qu'au prochain CSAL de novembre un point soit mis à l'ordre du jour pour revoir ces chiffres. Ce bilan a chaud serait-il trop prématuré ?

Nous demandons également à avoir des schémas plus lisibles sur les documents (pas de couleurs, écritures trop petites et pour les légendes).

Concernant l'accueil physique, le SGC de Limoges et amendes a volontairement baissé son activité pendant la campagne (ex : relances retardées). Cela a permis d'avoir moins de monde de ce côté-là. Ils doivent maintenant rattraper ce retard.

La présence de l'agent de sécurité a été apprécié de part son professionnalisme et son volontariat, mais il n'a pas eu de situations conflictuelles à gérer.

L'impôt moyen en Haute-Vienne est de 2 449 euros : une moyenne qui cache d'importantes disparités, comme celle de la centaine d'usagers en Haute-Vienne qui sont concernés par la contribution différentielle aux hauts revenus c'est-à-dire les foyers fiscaux dont le revenu est supérieur à 250 000 euros pour les contribuables seuls et 500 000 euros pour les contribuables à imposition commune. D'autre part, nous déplorons encore une fois l'absence de données chiffrées sur les retraitements de déclaration en ligne qui, en plus, doivent être faites dans des délais très courts ! Malgré des moyens humains en forte diminution ces

dernières années les nombreux objectifs de la Campagne 2026 ont été atteints, grâce surtout à la conscience professionnelle des agents. Mais jusqu'à quand les collègues arriveront à faire face ? Et pour quelles reconnaissances ? La journée de campagne de la direction a disparu... la reconnaissance avec.

IV. Plan de fin du recouvrement des créances publiques par chèque (pour information) :

Une étape clé : 2027, avec la disparition programmée des centres d'encaissement des chèques et TIP entraînant la fin du traitement industriel de ces moyens de paiement. Le chèque, résiduel, devra diminuer de 85 % pour pouvoir absorber la volumétrie encaissée en local (soit 15 %°) .

En 2025, au niveau national, les chèques représentaient 5 % des encaissements. A la DDFIP 87 plus de 385 000 chèques ont été collectés, dans le secteur public local (80 %), au niveau des déposants de fonds au Trésor (DFT-15 %) et dans le secteur fiscal (5 %).

La perspective, à l'horizon 2027, est une forte réduction de la volumétrie pour passer de 385 000 à 55 000 chèques collectés.

« Une étape couperet » se profile à échéance 2029/2030, avec la fin annoncée des chèques à la DGFIP (extrait de la fiche n°3 du CSAL).

Les arguments avancés sont les coûts de traitement et le taux de fraude élevés. Sans comparaison avec les autres moyens de paiement...Le chèque est un moyen de paiement gratuit pour le citoyen mais ne rapportant rien au monde carnassier de la Finance (qui depuis longtemps ne contrôle même plus les signatures). Pour quelles solutions ? Quels services publics ?

La réduction des possibilités offertes quant aux moyens de paiement fera une victime principale, l'usager, toujours plus fragilisé et exposé, et qui devra se débrouiller par ses propres moyens. Pourtant, l'illectronisme est un fléau frappant plus de 20 % de la population, aux dégâts ravageurs et dont la seule réponse est un désengagement de l'état, un recul du service public, une rupture dans l'égalité d'accès au service public.

De plus, la sécurisation liée à la dématérialisation qui nous est vantée ce jour, apparaît bien ironique au regard de l'actualité récente, des piratages et fuites en tous genres mettant en exergue la dette technique de la DGFIP.

Et que dire quand on nous affirme que des moyens de paiement alternatifs se multiplient. Sinon répondre qu'ils ne sont pas accessibles à tous et donc par nature, excluent une partie des usagers.

Le COPIL (Comité de Pilotage) est appelé à se réunir périodiquement : Outils de contrôle, suivi des encaissements de façon trimestrielle, diffusion de données globales poste à poste. Espace dédié sur Ulysse 87 : *nous signalons le fait que le Plan d'action local existe bien sur Ulysse mais que le dossier est vide.*

V. Questions diverses

Concernant le poste d'adjoint à la Trésorerie des Hôpitaux de la Haute-Vienne (THHV), une réflexion est en cours. La direction précise, alors que la seconde phase des transferts a eu lieu, que la THHV bénéficie de l'appui de l'équipe de renfort et d'une affectation suite au mouvement local. *Lors du CSAL du 16/10/2025, nous alertions sur le manque criant de moyens lié aux transferts, 2 à 3 ETP pour la direction, alors que, sur la base Suivi Annuel Généralisé des Effectifs des Finances Publiques (SAGERFIP), c'est bien 6 à 7 ETP correspondants.* Il nous est précisé que le Service FACTurier (SFACT) recettes au CHU s'éloigne à court terme.

Lors du CSAL du 2 avril, la direction devait revenir vers les OS pour donner les éléments de contrat prestation de nettoyage. La CGT demande une réponse... qui est donnée, mais très vague.

Fin de la séance à 12 h 10

Les élu·e·s de la CGT Finances Publiques

Myriam MORANGE, Frédéric GILOUPPE et Arnaud FABRY



BULLETIN D'ADHESION



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>